

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DES MONTANTS DE PRIMES APPLICABLES AUX PERSONNELS BIATSS DANS LE CADRE DU
RIFSEEP**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu le règlement intérieur de l'UCA ;

Vu l'avis du Comité social d'administration en date du 23 septembre 2026 ;

Vu la délibération n°2025-09-26-06 du Conseil d'Administration de l'UCA en date du 26 septembre 2025 ;

PRESENTATION DU PROJET

Cette délibération vise à modifier les montants de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE) dans le cadre de la délibération sur le RIFSEEP mis en place à l'UCA depuis 1^{er} septembre 2022 pour les agents titulaires appartenant à la catégorie B de la fonction publique.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 :

La délibération du Conseil d'Administration n°2025-09-26-06 est abrogée.

Article 2 :

La grille retenue pour l'Université Clermont Auvergne en celle jointe en annexe.

Article 3 :

Les montants sont des montants en euros, bruts, mensuels pour une quotité de travail à 100%.

Article 4 :

Date de mise en œuvre : 1^{er} septembre 2026.

Membres en exercice : 41

Votes : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Pour le Président, par délégation, le Directeur
Général des Services
David ZUROWSKI



Le 29 septembre 2026

Cotation	MONTANTS BRUTS MENSUELS au 1 ^{er} septembre 2026
A01	Arbitrages du Président dans le respect des planchers et plafonds réglementaires par corps.
A02	
A03	1500€
A04	1000€
A05	800€
A06	700€
A07	600€
A08	530€
A09	500€
A10	470€
B1	460€
B2	460€
B3	460€
C1	360€
C2	360€